Plan Local d'Urbanisme

LE MANS MÉTROPOLE

Aigné
Allonnes
Arnage
Champagné
La Chapelle-Saint-Aubin
Chaufour-Notre-Dame
Coulaines
Fay
La Milesse
Le Mans
Mulsanne
Pruillé-le-Chétif
Rouillon
Ruaudin
Saint-Georges-du-Bois
Saint-Saturnin
Sargé-lès-Le Mans
Trangé
Yvré-l'Evêque

APPROBATION
30 janvier 2020

RÈGLEMENT

Pièce n° 14.12 ▸ Plan du coefficient "nature"
PRUILLÉ-LE-CHÉTIF

Échelle 1/5000

- 0,2
- 0,3
- 0,4
- 0,4 dont 0,2 en pleine terre
- 0,5
- 0,75

N

0 250 500